



Bruxelles, le 7 septembre 2015
(OR. en)

11127/15

CO EUR-PREP 35

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Conseil européen (15 et 16 octobre 2015) - Projet d'ordre du jour annoté

Conformément à l'article 3, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil européen, le président du Conseil européen, en coopération étroite avec le membre du Conseil européen représentant l'État membre qui exerce la présidence semestrielle du Conseil et le président de la Commission, soumet au Conseil des affaires générales un projet d'ordre du jour annoté.

Les délégations trouveront ci-joint le projet d'ordre du jour annoté qui est soumis par le président du Conseil européen et qui expose les principaux points que le Conseil européen devrait aborder au cours de la réunion précitée.

À la lumière du dernier débat que le Conseil des affaires générales tiendra dans les cinq jours qui précèdent la réunion du Conseil européen, le président du Conseil européen établira l'ordre du jour provisoire.

o

o o

I. MIGRATION

À la suite des propositions de la Commission et des travaux intensifs accomplis au sein du Conseil JAI du 14 septembre et des 8 et 9 octobre, le Conseil européen mènera un débat de fond sur la migration sous tous ses aspects. À cet égard, il fera également le point sur les préparatifs du sommet de La Valette et sur la suite donnée aux conclusions du Conseil européen de juin sur une conférence à haut niveau sur la route des Balkans occidentaux.

II. AUTRES POINTS

À la suite de sa réunion de juin 2015, le Conseil européen dressera le bilan des débats sur le rapport sur l'Union économique et monétaire, sur la base des travaux du Conseil et de la Commission.

Le président du Conseil européen communiquera des informations sur l'état d'avancement de l'analyse technique entreprise après l'exposé, par le Premier ministre britannique, de ses projets concernant un référendum sur l'appartenance du Royaume-Uni à l'UE. Le président précisera également ses intentions dans le cadre du processus à venir.

En fonction de la situation, le Conseil européen pourrait être amené à se pencher sur certaines questions de politique étrangère.
